

Aux directions des HES Vaudoises
(HESAV; ECAL; HEIG-VD; HEdS;
HETSL; HEMU)

Lausanne, le 7 avril 2020

Concerne : Pandémie COVID-19 - Revendications du SSP pour les Hautes Écoles

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Face à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 dans les Hautes Écoles, le SSP s'inquiète des conséquences immédiates de la fermeture des établissements sur le personnel enseignant, administratif et technique ainsi que sur les étudiant·e·s. Il adresse ici une liste de demandes, certaines sont urgentes et nécessitent des réponses sans délais au vu des problèmes que ces réponses doivent résoudre, d'autres peuvent être analysées dans un second temps. Cette liste reste bien entendu ouverte dans la mesure où la situation inédite que nous vivons fait émerger des questions qui sont tout autant inédites.

Des problèmes encore plus importants devront être réglés pour pouvoir reprendre le travail dans les Hautes Écoles dans des conditions acceptables, qui devront faire l'objet de négociations en temps voulu. Pour l'instant, il faut s'assurer que les tâches urgentes et essentielles puissent être effectuées malgré les circonstances.

Revendications urgentes

- Les délégué·e·s SSP rappellent aux directions de tous les établissements que les partenaires sociaux doivent obligatoirement être associés aux décisions prises, y compris, et même surtout, dans cette période difficile.
- Le principe qui doit désormais guider les décisions des Hautes Écoles est le report de tous les délais pour les réformes en cours ainsi que la prolongation des délais pour les projets de recherche et développement en cours. Le maintien d'un délai durant la période de confinement doit être exceptionnel et être dûment motivé.
- Le principe de la liberté académique dans l'enseignement doit être maintenu durant la période de fermeture des bâtiments, et les enseignant·e·s laissé·e·s libres de leur choix dans les moyens mis en œuvre pour poursuivre leur enseignement et permettre aux étudiant·e·s de le valider.



- Nous demandons l'aménagement systématique du semestre selon les besoins des étudiant-e-s, sans demande de justification, et un soutien financier exceptionnel pour les étudiant-e-s qui en font la demande.
- Tout le personnel devant opérer en télétravail doit se voir fournir le matériel nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. De même, les étudiant-e-s qui en font la demande doivent pouvoir bénéficier de prêt de matériel informatique afin de pouvoir suivre les enseignements à distance.
- La direction et les décanats doivent également tenir compte de l'impact des fermetures des écoles sur les employé-e-s qui ont la charge de leur(s) enfant(s).
- Les programmes d'étude doivent être exceptionnellement assouplis pour adapter les conditions de réussite aux circonstances, en suivant les demandes des associations représentatives des étudiant-e-s. Il s'agit par exemple de l'offre d'une chance supplémentaire pour les examens, -du report des examens et des délais de remise des travaux écrits au-delà du délai habituel, du passage à une autre modalité de validation.
- Dans le cas où des séjours en mobilité des doctorant-e-s, des étudiant-e-s ou du personnel enseignant et de recherche, quel que soit leur financement ne pourraient être effectués ou devraient être retardés, nous demandons une aide financière urgente pour les personnes concernées.
- Les étudiant-e-s dont les stages sont réaménagés tant du point de vue du contenu que de la durée doivent obtenir les ECTS correspondants même si les compétences acquises ne correspondent pas entièrement à celles prévues.
- Si des dossiers pour l'admission d'étudiant-e-s en provenance d'autres institutions devaient avoir du retard ou être incomplets des délais supplémentaires pour que ces dossiers soient complétés, doivent être accordés.
- Les jours de confinement ordonnés par le Conseil fédéral ne doivent en aucun cas être considérés comme des jours comptabilisés dans les semaines de vacances contractuelles, même si celles-ci avaient été annoncées avant la période de fermeture des Hautes Écoles.
- Les aménagements des semestres de cours ne doivent en aucun cas empiéter sur les vacances.

Premières revendications générales

- Il faut privilégier les mesures générales au traitement au cas par cas des situations.
- Il faut d'ores et déjà prévoir la prolongation de tous les contrats à durée déterminée (y compris les mandats, charges de cours, etc.) d'une durée au minimum égale à celle de la fermeture des établissements. Dans le même esprit, les procédures d'évaluation du PER, de promotion ou de stabilisation devront être adaptées.
- Les dispositifs mis en place durant cette situation d'exception ne doivent en aucun cas devenir la norme, le retour à la situation antérieure doit prévaloir partout, sauf



demande expresse des salarié-e-s. Cela concerne en particulier l'enseignement à distance.

- Les personnels d'astreinte ont abattu un travail considérable et dans des conditions difficiles depuis la fermeture des écoles. Cela mérite une indemnité pour tâches particulières et la compensation des éventuelles heures supplémentaires pour tou-te-s. La Direction devra également s'engager à ce que les différents personnels ne soient pas surchargés dès la fin de la période de télétravail.

Dans l'attente de vos réponses et certain-e-s que vous comprendrez la nécessité de prendre en compte nos demandes, nous vous adressons, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs, nos salutations les meilleures.

Pour le SSP-Hautes Ecoles
Raphaël Ramuz

Copie:

- Mme C. Amarelle, cheffe du DFJC.
- Mme C. Ostorero, directrice générale de l'enseignement supérieur.
- Mme L. Vaccaro, Rectrice de la HES-SO.